

Section départementaux

Téléphone : 02 43 66 52 61 / 07 69 20 32 01

Mail : cfdt@lamayenne.fr

► La prime « Made in Mayenne » du président

Nous avons découvert comme vous et après l'ensemble des mayennais que le président a décidé de verser une prime « inflation » d'environ 200 euros bruts selon les mêmes conditions que la prime inflation gouvernementale de janvier.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que cette dernière résultait de négociations avec les organisations syndicales.

Aucune réunion n'a été organisée pour évoquer la mise en place de cette prime avec notre organisation syndicale. Nous n'avons donc validé aucune des règles de son attribution.

Au cours des dernières réunions de dialogue social, nous avons alerté l'administration des difficultés que pouvait rencontrer de plus en plus d'agent au vue de la flambée des prix du carburant mais également de la diminution du pouvoir d'achat de chacun.

Nous voulons une réévaluation du RIFSEEP et la mise en place d'un CIA dans les mêmes conditions que la prime au mérite qui était attribuée avant le RIFSEEP.

Nous avons également demandé une réflexion d'une organisation de travail sur 4 jours par semaine pour les agents qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail .

► Pouvoir d'achat, la CFDT reste mobilisée

La hausse de l'inflation (+2,2 % au 1^{er} octobre 2021 et + 0,9 % au 1^{er} janvier 2022) a des conséquences lourdes :

- Pour les agents de catégorie C les 4 premiers échelons (4ans) resteront au SMIC et à partir du 1^{er} mai prochain, si le SMIC augmente de 2,5 %, ce sont les 6 premiers échelons qui resteront au SMIC (6ans).
- Les agents de catégorie B embauchés au 1^{er} échelon après la prochaine augmentation du SMIC se retrouveront également sous le SMIC ;
- Les agents de catégorie A sont recrutés à un indice supérieur au SMIC de seulement 13,7 %. Ce chiffre baissera également après la prochaine augmentation du SMIC.

Les mesures d'urgence que veut la CFDT

- Prise en compte de l'inflation de manière pérenne en indice pour les titulaires et les contractuel(le)s ;
- Une amplitude de carrière plus valorisante ;
- Une durée de carrière plus courte pour les catégorie B ;
- Maintien de la reconnaissance des niveaux de qualifications exigé lors des recrutements ;
- Valorisation des débuts de carrière en baissant la durée des premiers échelons ;
- Enfin, hausse de la valeur du point. La **CFDT** tient à rappeler que **l'ensemble des agents subissent l'inflation et que seule une hausse de la valeur du point est de nature à répondre aux conséquences de l'inflation pour l'ensemble des agents du public.**

Donnez du poids à votre expression. Soutenez ces revendications en signant la petite carte que nous vous avons fait parvenir. Utilisez la navette pour qu'elle nous revienne. Elle rejoindra alors l'ensemble de toutes les cartes signées au national et sera remise à la ministre de la fonction publique.

► **Instances paritaires du CD53 :**

Les compte rendus des CT du 31 mars et 8 avril 2022 ainsi que du CHS CT du 24 mars 2022 seront mis prochainement en ligne.

Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté- e, d'être entendu-e et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.

Pour plus de précisions :
cfdt@lamayenne.fr
02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01

